



CHRONIQUE RADIO



CHRONIQUE NO 7 : 3 JUIN 2016

Bienvenue à cette nouvelle chronique de votre Club de VTT les Coyotes.

Il n'est pas obligatoire de posséder un permis de conduire pour opérer un véhicule hors route. Cependant, lorsque vous circulez en sentier et que vous devez traverser ou emprunter un chemin public, vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide.

Les personnes qui possèdent un permis d'apprenti conducteur doivent être accompagnées d'une autre personne qui est titulaire, depuis au moins 2 ans, d'un permis de conduire valide.

Vous devez aussi respecter les conditions ajoutées à votre permis de conduire, par exemple :

- porter des lunettes ou des lentilles cornéennes pour conduire;
- devoir conduire entre le lever et le coucher du soleil;
- conduire un véhicule muni d'un antidémarrageur éthylométrique;
- être soumis à la règle zéro alcool;

Même en véhicule hors route, les règles en matière de conduite avec les facultés affaiblies s'appliquent :

- suspension immédiate du permis de conduire;
- saisie du véhicule;
- amende minimum de 1 000\$;
- casier judiciaire;

Si vous avez déjà été reconnu coupable de conduite avec les facultés affaiblies et que vous êtes sous une ordonnance d'interdiction de conduire nationale de la cour, sachez que si vous utilisez un véhicule hors route, vous pourriez être reconnu coupable de non-respect de condition et faire face à de nouvelles accusations aux criminelles.

Avant de terminer, nous vous rappelons notre première randonnée qui aura lieu le samedi 4 juin prochain. Le départ se fera à 9h00 du stationnement du club au bout de la rue Jacques-Cartier à Matane. Cette année nous essayons une nouvelle formule. Nous allons former de petits groupes dans le but de faire le tour de tout le réseau de sentiers. Apportez votre lunch!

Finalement, il est possible de vous inscrire pour le prochain cours de conduite quad qui se tiendra le dimanche 12 juin prochain. Si vous êtes âgé de 16 ou 17 ans ou que vous êtes majeur et que vous possédez un quad monoplace muni d'un siège, vous devez suivre cette formation de 4 à 6 heures au coût de 98\$.

Pour vous inscrire ou pour d'autres détails, consultez en tout temps le site Internet du club au : www.clubvttlescoyotes.com ou en laissant un message sur notre boîte vocale au 418-562-0223

Bonne saison de quad dans la prudence et la sécurité.

